

**PÔLE ADMINISTRATION & FINANCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DU CONTENTIEUX**

Service des Commissions de Sécurité et Accessibilité

CONSTITUTION D'UN DOSSIER
DE DEMANDE DE PASSAGE DE LA COMMISSION DE LA COLLECTIVITE
D'OUTRE-MER DE SAINT-MARTIN POUR LA SECURITE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- ⇒ Demande écrite adressée à la Présidente de la Commission de la Collectivité d'Outre de Saint-Martin pour la Sécurité,
- ⇒ Copie de la pièce d'identité de l'exploitant,
- ⇒ Copie de l'Extrait K'Bis datant de moins de 3 mois,
- ⇒ Justificatif de domicile (factures Eau, Téléphone, EDF)
- ⇒ Copie du bail (si locataire),
- ⇒ Copie du plan d'aménagement du local
- ⇒ Procès-verbal de vérification des installations électriques par un électricien agréé ou par un organisme de contrôle.

LE DOSSIER DOIT ETRE REMIS A LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX – DANS UN DELAI D'UN MOIS MAXIMUM, A COMPTER DE LA DATE DE LA RECEPTION DE LA PRESENTE.